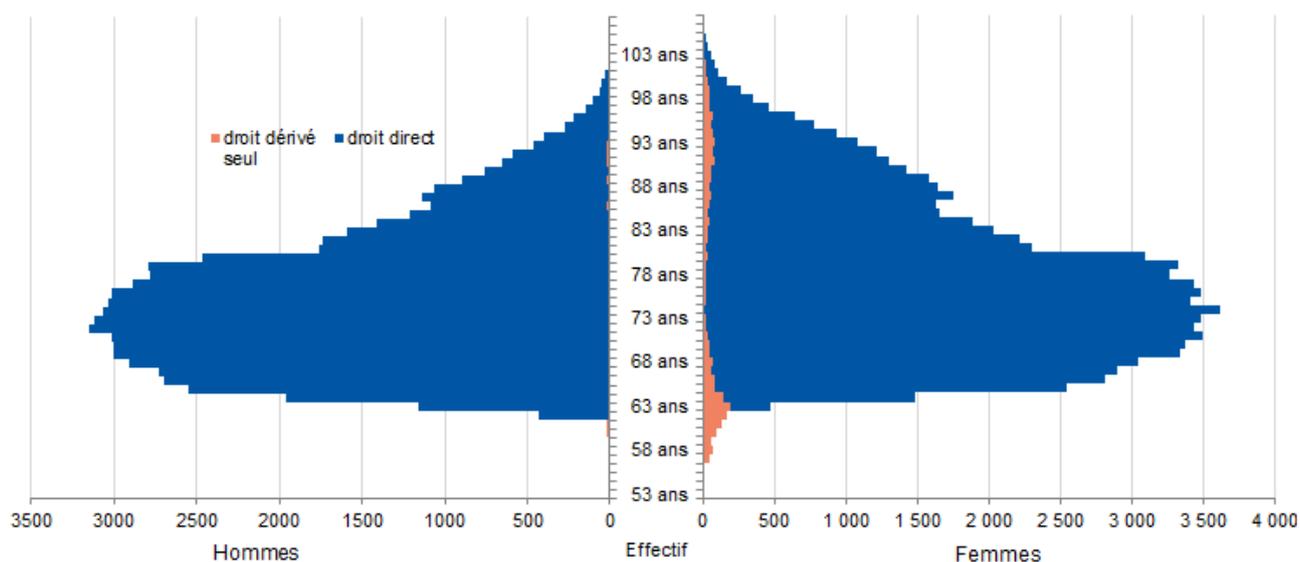


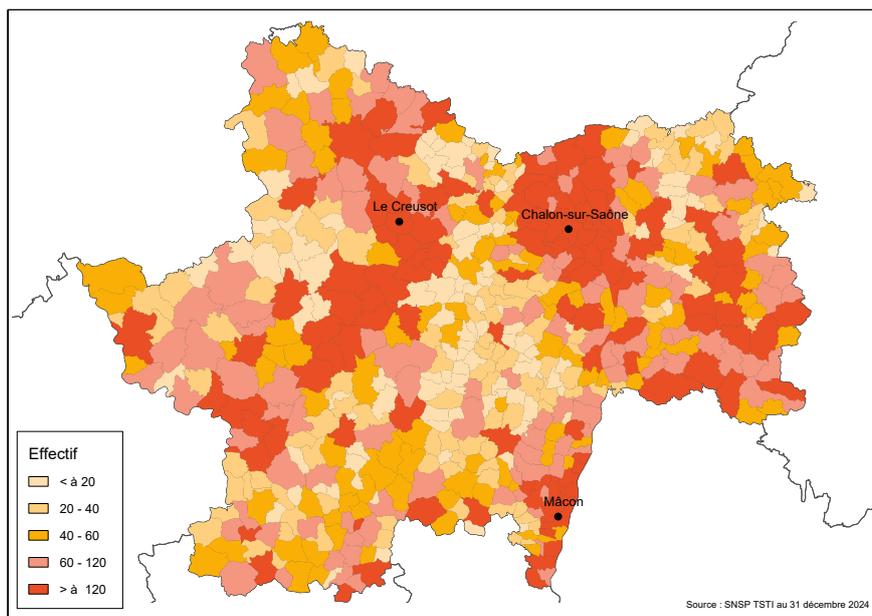
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 090	4 955	8 045
Droits directs (retraites personnelles)	2 746	3 141	5 887
Droits dérivés (retraites de réversion)	344	1 814	2 158
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	205	274	479
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 183	487	1 670
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,6 ans	63,0 ans
Droits dérivés	77,6 ans	75,4 ans	75,8 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	65 874	82 433	148 307
Retraités percevant un droit direct seul	63 004	57 622	120 626
Retraités percevant un droit dérivé seul	414	2 687	3 101
Retraités percevant les deux à la fois	2 456	22 124	24 580
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,5%	3,2%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	23 219	8 402	31 621
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,8 ans	75,8 ans	74,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	1 058 €	791 €	910 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	15,6%	50,3%	34,7%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Chalon-sur-Saône</b>			
Nombre total de retraités	4 156	6 489	10 645
Retraités percevant un droit direct seul	3 999	4 114	8 113
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	247	254
Retraités percevant les deux à la fois	150	2 128	2 278
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,8%	6,7%	7,1%
<b>Mâcon</b>			
Nombre total de retraités	3 445	4 900	8 345
Retraités percevant un droit direct seul	3 273	3 356	6 629
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	188	201
Retraités percevant les deux à la fois	159	1 356	1 515
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,6%	8,4%	8,5%
<b>Le Creusot</b>			
Nombre total de retraités	2 417	3 397	5 814
Retraités percevant un droit direct seul	2 297	2 069	4 366
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	115	121
Retraités percevant les deux à la fois	114	1 213	1 327
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,2%	5,6%	5,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)